

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

Règlement (EU) n° 2020/878

**Fiche signalétique du 5/3/2024, révision 4****RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Dénomination commerciale: SKYRESTORE 406  
Code de la fds : 104005EU  
UFI: F4QN-0QA8-QN9C-F67G

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Usage recommandé :

Nettoyant  
Utilisation industrielle

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricants :**

Socomore SASU  
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France  
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26  
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

**Distributeurs :**

Socomore SASU  
Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France  
Tel : +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax : +33 (0)2 97 54 50 26  
Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

**Personne chargée de la fiche de données de sécurité:**

techdirsocomore@socomore.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59  
International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

**RUBRIQUE 2 — Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :**

- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Pictogrammes de danger:

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## SKYRESTORE 406



Attention

Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Dodécane-1-thiol

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration  $\geq 0.1\%$

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 12.5\%$ - < 15%	Succinate de diméthyle	CAS: 106-65-0 EC: 203-419-9 REACH No.: 01-2119486681-29	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
$\geq 7\%$ - < 10%	3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol	Numéro 603-052-00-8 Index: CAS: 5131-66-8	⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 ⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SKYRESTORE 406

		EC: 225-878-4 REACH No.: 01-2119475527-28	
>= 1% - < 3%	Dodécane-1-thiol	CAS: 112-55-0 EC: 203-984-1 REACH No.: 01-2119491318-31	<p>⚠ 3.2/1C Skin Corr. 1C H314</p> <p>⚠ 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317</p> <p>⚠ 3.3/1 Eye Dam. 1 H318</p> <p>⚠ 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10.</p> <p>⚠ 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 M=10.</p>

### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTEZ IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SKYRESTORE 406

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

## Limites d'exposition professionnelle

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.1 ppm - Remarques: DSEN - URT irr
- Type OEL: National - TWA: 0.1 ppm - Remarques: Portugal
- Type OEL: National - TWA: 0.1 ppm - Remarques: Spain
- Type OEL: National - TWA(8h): 0.84 mg/m<sup>3</sup>, 0.1 ppm - Remarques: Belgium

## Valeurs limites d'exposition DNEL

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

- Travailleur industriel: 44 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 16 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Travailleur industriel: 270.5 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 33.8 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
- Consommateur: 8.75 mg/kg p.c./jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

## Valeurs limites d'exposition PNEC

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

- Cible: Eau douce - Valeur: 0.525 mg/l
- Cible: Eau marine - Valeur: 0.0525 mg/l
- Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - Valeur: 10 mg/l
- Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 2.36 mg/kg dw
- Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.236 mg/kg dw
- Cible: Sol (agricole) - Valeur: 0.16 mg/kg dw

## Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

**RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques**

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

### SKYRESTORE 406

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	Limpide à voilé	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair (°C):	79	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	9	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	N.A.	--	--
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.06	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SKYRESTORE 406

### 9.2. Autres informations

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
Viscosité:	3000 cps	--	--

Composés Organiques Volatils - COV = 29.8 %

Composés Organiques Volatils - COV = 317 g/l

N.A. = non disponible

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

---

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

SKYRESTORE 406

Toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Le produit est classé: Skin Irrit. 2 H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Le produit est classé: Eye Irrit. 2 H319

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit est classé: Skin Sens. 1 H317

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Succinate de diméthyle - CAS: 106-65-0

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5.000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg - Remarques: estimated to be 2,000 - 5,000 mg/kg

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 2.700 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2.000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 3.5 mg/l

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat (mâle) = 5000 mg/kg - Source: OECD 401

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat (mâle) = 2000 mg/kg - Source: OECD 401

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOEL - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 0.01 mg/l - Durée: 4 semaines (tous les jours, 5 jours par semaine) - Remarques: Dose: 0, 0.43, 1.6, 7.3 ppm

Test: LOEL - Voie: Peau - Espèces: Rat = 0.06 mg/l

Test: NOEL - Voie: Inhalation - Espèces: Chien = 1.7 ppm - Durée: 4 semaines (tous les jours, 5 jours par semaine) - Remarques: Dose: 0, 0.44, 1.7, 7.7 ppm

**11.2. Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq$  0.1%

Autres informations toxicologiques :

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol

Irritation oculaire modérée, légères lésions cornéennes

Un bref contact peut provoquer une irritation cutanée modérée accompagnée d'une rougeur locale.

-

Dodécane-1-thiol

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406****RUBRIQUE 12 — Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SKYRESTORE 406

Le produit est classé: Aquatic Chronic 2 - H411

Succinate de diméthyle - CAS: 106-65-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 50 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Experimental

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons 560-1000 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy (*Poecilia reticulata*)

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 560 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata*

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 1.000 mg/l - Durée h: 3

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 180 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: guppy

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 560 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: *Selenastrum*

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 560 mg/l - Durée h: 96

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 1.000 mg/l - Durée h: 3

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: *Oncorhynchus mykiss*

Point final: ErC50 - Espèces: Plantes aquatiques = 0.0145 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata* ; OECD 201

Point final: NOEC - Espèces: microorganism = 8.6 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: OECD 209, Resp. Inhibition - Boue activée

Point final: EC10r - Espèces: Plantes aquatiques < 0.0145 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: *Pseudokirchneriella subcapitata* ; OECD 201

**12.2. Persistance et dégradabilité**

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

Biodégradabilité: Pas rapidement dégradable - Test: OCDE 301D - Durée: 28 jours - %: 0%

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Potentiellement bioaccumulable

Faible potentiel de bioconcentration

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

BCF - Test: Méthode : calculée 234

Log Kow >6.5 at 25°C

**12.4. Mobilité dans le sol**

3-butoxypropan-2-ol; éther monobutylique du propylène glycol - CAS: 5131-66-8

Mobile

# Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

## SKYRESTORE 406

Dodécane-1-thiol - CAS: 112-55-0

Log Koc - Test: OECD121 3.6

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucun

## RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

14 06 03\* autres solvants et mélanges de solvants

## RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR-UN Number: 3082

IATA-UN Number: 3082

IMDG-UN Number: 3082

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dodécane-1-thiol)

IATA-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dodécane-1-thiol)

IMDG-Shipping Name: MATIÈRE DANGEREUSE DUPOINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Dodécane-1-thiol)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 9

ADR - Numéro d'identification du danger : 90

IATA-Class: 9

IATA-Label: 9

IMDG-Class: 9

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: III

IATA-Packing group: III

IMDG-Packing group: III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Oui

IMDG-Marine pollutant: Oui

Most important toxic component: Dodécane-1-thiol

IMDG-EmS: F-A , S-F

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

ADR-Subsidiary hazards:	-	
ADR-S.P.:	274 335 375 601	
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):		3 (-)
IATA-Passenger Aircraft:	964	
IATA-Subsidiary hazards:	-	
IATA-Cargo Aircraft:	964	
IATA-S.P.:	A97 A158 A197 A215	
IATA-ERG:	9L	
IMDG-Subsidiary hazards:	-	
IMDG-Stowage and handling:	Category A	
IMDG-Segregation:	-	
Q.L.: 5L		
Q.E.: E1		

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
N.A.**RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)

Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)

Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)

Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)

Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)

Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)

Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

N.A.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: E2

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

---

**RUBRIQUE 16 — Autres informations**

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SKYRESTORE 406

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Skin Corr. 1C	3.2/1C	Corrosion cutanée, Catégorie 1C
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1	3.4.2/1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

## Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SKYRESTORE 406

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

CCNL - Annexe 1

Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))  
SKYRESTORE 406**

	internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.